

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 4 novembre 2024 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire.

David Fournier, directeur général et greffier adjoint est également présent.

2024-273 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 4 novembre 2024. Il est 19 h 01.

ADOPTÉ

16 personnes présentes dans la salle.

2024-274 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DU MOIS D'OCTOBRE 2024

- 1 Invitation 40^e anniversaire – 7 novembre
Centre des femmes La Passerelle
- 2 Invitation – Dévoilement travaux d'aménagement – 1^{er} novembre
Maison 5^e Saison
- 3 Lancement de la campagne des paniers de Noël 2024
Moisson Haut-Saint-François
- 4 Invitation – Spectacle Mathieu Gratton – 15 novembre
Moisson Haut-Saint-François
- 5 Vitesse rue Saint-Jean Ouest
Sophie Brière
- 6 Visibilité réduite – Intersection Saint-François et Angus Nord
Ministère du Transport de la Mobilité durable

2024-275 CORRESPONDANCES D'OCTOBRE 2024

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois d'octobre soient reçues.

ADOPTÉ

2024-276 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

2024-277 AUTORISATION SIGNATURES – REPRISE DU LOT 4 180 744

CONSIDÉRANT que la Ville a vendu le lot 4 180 744 à la compagnie Le Jardin des Lucioles inc. le 5 juillet 2021 par résolution (2021-192) au montant de 32 500 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la vente était acceptée sous certaines conditions dont :

- procéder à la décontamination et à la réhabilitation du terrain, le tout à ses frais;
- l'acquéreur s'engage à obtenir le permis dans un délai de vingt-quatre (24) mois, suivant la date du 6 juin 2022. À défaut de pouvoir respecter cet engagement, la Ville pourra reprendre le terrain à 90 % du prix d'achat.
- si l'acquéreur désire vendre le terrain, il doit d'abord l'offrir à la Ville qui pourra l'acquérir à 90 % du prix d'achat initial.

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, aucun permis de construction n'a été délivré;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que le conseil municipal reprenne le lot 4 180 744 à 90 % du prix payé et autorise la mairesse Lyne Boulanger et le greffier-trésorier Bruno Poulin à signer tous les documents relatifs à la reprise du terrain. **ADOPTÉ**

2024-278 CESSION PARCELLE DE TERRAIN – LOT 6 600 091

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de East Angus les documents concernant la cession d'une parcelle de terrain, soit le lot 6 600 091 appartenant à Vincent Marquis et Janie Simard. **ADOPTÉ**

2024-279 CESSION PARCELLE DE TERRAIN – LOT 6 600 092

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de East Angus les documents concernant la cession d'une parcelle de terrain, soit le lot 6 600 092 appartenant à Vincent Marquis et Janie Simard. **ADOPTÉ**

2024-280 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPAL RÉVISÉ

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de East Angus reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le plan de sécurité civil révisé de la Ville de East Angus soit adopté.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure. **ADOPTÉ**

2024-281 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois d'octobre au montant de 560 697.59 \$ (419 044.87 \$ par chèque et 141 652.72 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois d'octobre au montant de 100 911.71 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

2024-282 INTÉRÊTS – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

CONSIDÉRANT la demande du Club de patinage artistique qui à l'effet d'annuler les intérêts courus sur la facturation des heures de glace;

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville annule le montant des intérêts et pénalités courus en date du 28 octobre 2024, soit un montant de 463.55 \$. **ADOPTÉ**

2024-283 DÉPÔT RAPPORT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le rapport sur la situation budgétaire de la Ville au 30 septembre 2024, les prévisions finales 2024, ainsi que le rapport comparatif, datés du 30 septembre 2024, soient acceptés, tels que présentés par le greffier-trésorier. **ADOPTÉ**

**2024-284 AUTORISATION APPEL D'OFFRES – CONSTRUCTION D'UN
BÂTIMENT DE SERVICES AU PARC DES DEUX RIVIÈRES**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur général David Fournier, ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres sur SEAO pour la construction d'un bâtiment de services au Parc des Deux Rivières. **ADOPTÉ**

2024-285 PIIA – 66 ANGUS SUD

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 23 octobre 2024, a étudié la demande de permis pour la transformation de la façade ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de transformation de la façade du bâtiment situé au 66, rue Angus Sud, à la condition que les deux façades soient de la même couleur. **ADOPTÉ**

2024-286 PIIA – 222 SAINT-JEAN OUEST

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 23 octobre 2024, a étudié la demande de permis pour le changement des portes et fenêtres sur la façade de la rue Laurier ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis pour le changement des portes et fenêtres sur la façade de la rue Laurier du bâtiment situé au 222, rue Saint-Jean Ouest. **ADOPTÉ**

**2024-287 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 180 730 (10, RUE
LAMOUREUX)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de madame Chantale Fortin et monsieur Christian Boutin, qui est à l'effet d'autoriser :

- 1- Un garage attaché d'une superficie de 65 mètres carrés;
- 2- Un empiètement d'environ 0,20 mètre en cours avant et ce afin de pouvoir s'aligner sur la galerie avant;
- 3- Une superficie maximale du bâtiment de 56 mètres carrés pour un terrain de 720 mètres carrés au lieu de 743 mètres carrés;
- 4- Un bâtiment de 65 mètres carrés au lieu de 64 mètres carrés, correspondant à 75 % de la superficie maximale du bâtiment.;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par madame Chantale Fortin et monsieur Christian Boutin soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

**2024-288 ADJUDICATION DE CONTRAT – FOSSÉ ET CHARGEMENT
RUE BERNIER**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat d'excavation de fossé et de chargement de la rue Bernier à l'entreprise Transport et excavation Jocelyn Ménard, pour un montant de 15 030 \$, excluant les taxes. **ADOPTÉ**

**2024-289 ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX D'ENLÈVEMENT
ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES
ORGANIQUES PUTRESCIBLES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur SEAO;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 3 offres;

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de travaux d'enlèvement et de transport des déchets et des matières organiques putrescibles au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Enviro Connexions pour un montant annuel de 181 656.64 \$, excluant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. **ADOPTÉ**

2024-290 ADJUDICATION DE CONTRAT – BELL MÉDIA

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus adjuge le contrat pour publicité radio à Bell Média via le programme Vision pour une durée de 18 mois, pour un montant de 1100 \$ par mois excluant les taxes, selon le document daté d'octobre 2024. **ADOPTÉ**

2024-291 ADDENDA – CONTRAT GREFFIER-TRÉSORIER

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que les conseillers Michel et Champigny et Denis Gilbert soient autorisés à signer l'addenda du contrat de travail du greffier-trésorier. **ADOPTÉ**

2024-292 LÉGION CANADIENNE – ACHAT DE COURONNE

Il est unanimement résolu

QUE la ville achète une couronne au coût de 65 \$ pour le jour du Souvenir.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2024-293 ADHÉSION UMQ – ANNÉE 2025

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus adhère à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2025, et ce pour un coût de 2313.93 \$ excluant les taxes. **ADOPTÉ**

2024-294 CONTRIBUTION – TOURISME HAUT-SAINT-FRANCOIS

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville contribue pour un montant de 500 \$ pour le Guide découverte : Osez le Haut-Saint-François ainsi qu'à sa promotion pour l'année 2025.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-130-00-341. **ADOPTÉ**

2024-295 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseiller Antoni Dumont soit nommé maire suppléant afin de siéger au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François, et ce, jusqu'au 3 mars 2025.

ADOPTÉ

2024-296 APPUI POUR LE PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signifié à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, par sa résolution numéro 2024-02-539 adoptée le 21 février 2024, son intention d'entreprendre le processus de révision de son SAD;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1) [ci-après citée, la Loi] la MRC est tenue de maintenir

en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'énoncé a été adopté le 16 octobre 2024 par la résolution 2024-10-720;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2.6 de la Loi, la MRC a transmis aux municipalités de son territoire le projet d'énoncé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 2.7 et 2.20 de la Loi, les municipalités disposent d'un délai de 120 jours afin de transmettre à la MRC leurs commentaires par rapport au projet d'énoncé;

CONSIDÉRANT QUE dans une optique de démarche concertée, la MRC trouve important que la municipalité se prononce sur ce projet d'énoncé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a également présenté le projet d'énoncé à sa population (7 novembre) ainsi qu'aux organismes partenaires du territoire (24 octobre) et que ces derniers ont eu l'opportunité d'apporter leurs commentaires lors de ces présentations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que la démarche de consultations réalisée par la MRC auprès de la collectivité ainsi que le projet d'énoncé qui en résulte a permis de bien définir les enjeux à venir;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'énoncé tient compte des préoccupations et des valeurs émises par la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'énoncé proposé définit un langage rassembleur pour le développement culturel, économique, social et environnemental de la collectivité et qu'à cet effet, la municipalité adhère aux grands principes faisant partie prenante de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

IL EST RÉSOLU par le Conseil de la Ville de East Angus :

QUE la Ville est en accord avec le projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC
ADOPTÉ

**2024-297 DEMANDE DE CONTRIBUTION – PROJET DE THERMOPOMPE
DE LA PISCINE DU PARC NICOL**

CONSIDÉRANT le projet d'installation de thermopompes à la piscine du Parc Nicol.

CONSIDÉRANT QUE la durée d'utilisation de la piscine sera augmentée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville offrira des cours de natation et des formations pour les sauveteurs de piscine ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme le Club Lions de East Angus a offert un don de 5 000 \$ pour le projet;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Canton de Westbury à contribuer à des projets communs avec la Ville de East Angus.

Il est unanimement résolu.

QUE la Ville demande à la municipalité du canton de Westbury une contribution de 5 000 \$ au projet d'installation de thermopompes à la piscine du Parc Nicol à East Angus. **ADOPTÉ**

2024-298 REMERCIEMENTS – FORÊT HANTÉE DE FREDDY

Il est unanimement résolu

QUE des remerciements soient adressés aux membres du conseil de la municipalité du Canton de Westbury qui ont participé à la Forêt hantée de Freddy qui a permis d'attirer 2000 visiteurs le 19 octobre 2024 au Parc des Deux Rivières. **ADOPTÉ**

2024-299 DON – MOISSON HAUT-SAINT-FRANCOIS

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville fasse un don de 500 \$ à Moisson Haut-Saint-François pour sa campagne de financement des paniers de Noël.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2024-300 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 866– AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE TAXATION 2024

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Gilbert, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 866 intitulé « Règlement 866 – Amendement au règlement de taxation 2024 » sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

2024-301 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 866 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE TAXATION 2024

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 866 intitulé « Règlement 866– Amendement au règlement de taxation 2024 » soit déposé. **ADOPTÉ**

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2024-301 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 59. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2024-277	Autorisation signatures – Reprise du lot 4 180 744
2024-281	Approbation des comptes
2024-285	PIIA – 66 Angus Sud
2024-286	PIIA – 222 Saint-Jean Ouest
2024-288	Adjudication de contrat – Fossé et chargement rue Bernier
2024-289	Adjudication de contrat – Travaux d’enlèvement et de transport des déchets et des matières organiques putrescibles
2024-290	Adjudication de contrat – Bell Média
2024-291	Addenda – Contrat greffier-trésorier
2024-292	Légion canadienne - Achat de couronne
2024-293	Adhésion UMQ – Année 2025
2024-294	Contribution – Tourisme Haut-Saint-François
2024-299	Don – Moisson Haut-Saint-François